

INFORMATION AUX CONCURENTS

Il est porté à la connaissance du grand public que pour l'appel d'offres N°22/2008 relatif à la réalisation des travaux de gardiennage que :

- L'article 14 du règlement de la consultation page 8 : il suffit de présenter le bordereau de la déclaration à la CNSS d'un seul mois de l'exercice 2008 ;
- L'article 2 du cahier des

prescriptions techniques page 24 : 46 agences locales au lieu de 62 agences locales ;

- Sur le bordereau des prix et le détail estimatif dernière colonne : Prix total Annuel en DH HT en chiffres (Prix Unitaire x 12 x 46) au lieu de (Prix Unitaire x 12 x 62).



Des compétences pour l'emploi,
des emplois pour les compétences.